

Culture et fédéralisme en Belgique

La littérature belge à l'école, un aspect éclairant la problématique de la transmission de la culture en Communauté Française de Belgique.

David BAILLY

Conseiller pédagogique de *Wallonie Bruxelles International*
auprès de la Région autonome Vallée d'Aoste

Envisager la question de la transmission d'une culture belge implique assurément qu'il faille s'armer de patience, car la problématique est éminemment complexe, et appréhender l'ensemble des données avec la plus grande prudence tant les enjeux sont brûlants ; un regard sur l'actualité qui agite le *Landernau belgo-belge* suffit à le confirmer. C'est pour ces raisons que je propose, dans un premier temps, de rappeler quelques éléments-clés qui ont façonné l'histoire de Belgique. Ensuite, je propose de traiter la problématique choisie en me concentrant sur la place qu'a réservée l'école à la littérature belge d'expression française.

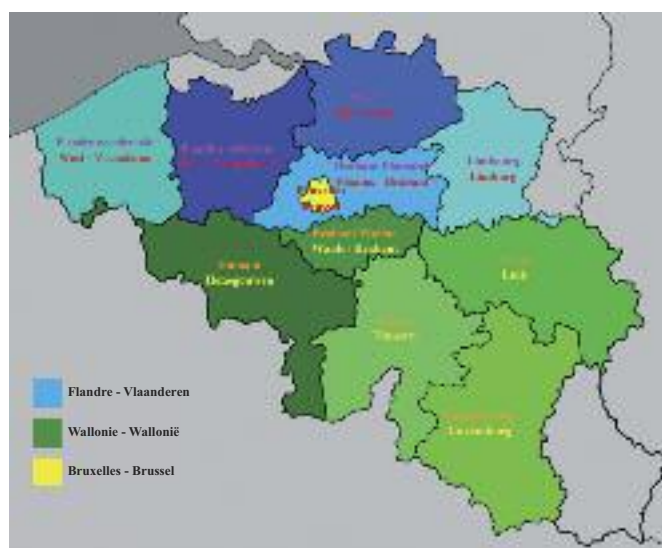
LA FORMATION DE L'ÉTAT UNITAIRE

Les Belges furent, au gré des aléas de l'Histoire, d'abord celtes, puis romains, mérovingiens, carolingiens, dispersés au Moyen Âge, sous tutelles successivement bourguignonne, espagnole et autrichienne, puis français et hollandais avant de devenir finalement belges en 1830.

Après la révolution, qui donne naissance à un pays nouveau, et après que les principales puissances voisines se sont mises d'accord lors de la Conférence de Londres (1831) pour placer sur son trône un roi né en Bavière, la Belgique devient un État unitaire dont la structure institutionnelle est assez simple.

Le roi et le gouvernement exercent le pouvoir exécutif, tandis que le pouvoir législatif appartient au Parlement constitué de deux entités, le Sénat et la Chambre, et au roi.

Le territoire, au carrefour des cultures germanique et romane,



est organisé en neuf provinces et sa seule langue officielle est alors le français, la langue de l'aristocratie et de la bourgeoisie belges.

Les masses populaires des Flandres¹, de la région d'Anvers, du Brabant et du Limbourg parlent une grande variété de dialectes (germano-) néerlandais. Les masses populaires de Wallonie parlent les patois wallons, le picard et le gaumais (variété du lorrain) sans oublier une goutte de champenois et de dialectes germaniques parlés à ses confins orientaux.

LA QUERELLE LINGUISTIQUE

Au cours du XIX^{ème} siècle, le français va progressivement prendre l'ascendant sur les patois parlés en Wallonie sous l'effet de l'administration et de la conscription nationales et de la démocratisation de l'instruction publique. Cette évolution se fera sans grande résistance étant donné la proximité linguistique des langues en question et l'influence qu'exerce naturellement sur ces territoires romanisés la République d'*Outre-Quévrain* (expression utilisée par les Belges pour désigner la France).

La situation diffère singulièrement de l'autre côté de la future frontière linguistique : les populations flamandes, soutenues

par le bas clergé local, voient d'un mauvais œil et refusent peu ou prou la francisation qui leur est imposée par la jeune nation belge.

Le mouvement flamand, né du refus de ce qui est ressenti comme une domination linguistique, culturelle et politique, et de la défense d'une identité propre, ne va cesser de combattre l'ascendant dont jouissait la langue française tout au long du XIX^{ème} siècle.

La fracture linguistique n'est pourtant pas aussi géographique ou ethnique que sociale ; en effet, le français est parlé dans toutes les villes de Flandre (de la même manière qu'à Bruxelles et dans les villes wallonnes) par la bourgeoisie locale qui éduque ses enfants en français et marque ses distances avec le peuple de Flandre précisément par le biais de la langue qu'elle a choisie.

À ce titre, il est intéressant d'ajouter que la plupart des premiers écrivains belges d'expression française que la postérité retiendra pour la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} sont flamands : c'est le cas des De Coster, Maeterlinck, Verhaeren, Van Lerberghe, Rodenbach.

LE SUFFRAGE CENSITAIRE

Au cours du XIX^{ème} siècle, deux événements modifient profondément la culture flamande ; d'un côté, Jan Frans Willems parvient, en 1841, à fixer l'orthographe du flamand en alignant son écriture sur celle du néerlandais des Pays-Bas et, de l'autre, on assiste à un bouillonnement littéraire en Belgique flamande particulièrement spectaculaire à l'heure où, au contraire, la littérature francophone de Belgique peine à émerger en raison de l'omniprésence des auteurs français et de l'absence de structures éditoriales susceptibles de promouvoir les lettres belges d'expression française.

Cette efflorescence littéraire ne s'accompagne toutefois pas immédiatement d'une reconnaissance politique, le suffrage censitaire garantissant encore aux classes possédantes francophones le monopole sur la conduite des affaires économiques. En 1870, le suffrage censitaire s'assouplit et, même si le nombre d'électeurs demeure faible puisqu'il représente à peine

Ponte romano, Saint-Vincent



plus de 2% de la population, la base politique relayant les revendications flamandes au niveau linguistique s'élargit quelque peu : dès 1873, l'usage du néerlandais est imposé en matière pénale dans les provinces flamandes (il devient possible, si le justiciable le désire, à Bruxelles et dans le Brabant).

LES LANGUES À L'ÉCOLE ET DANS LA SOCIÉTÉ

En ce qui concerne l'usage des langues dans l'enseignement, il est de nouveau libre depuis 1830. Dans la pratique, la loi de 1850 qui organise l'enseignement secondaire stipule que, en Flandre, français et flamand doivent être enseignés à nombre d'heures égal, mais que les autres matières doivent être enseignées en français ; en conséquence, l'école secondaire, accessible à une faible minorité de la population, forme de jeunes Flamands francophones.

Cette réalité est modifiée dès 1883, date à laquelle la loi linguistique sur l'enseignement secondaire fait du néerlandais la seule langue d'enseignement dans ses sections préparatoires et pour la première fois le français est considéré comme langue seconde. C'est le début du processus de néerlandisation de l'enseignement secondaire flamand, qui devra attendre 1910 pour que cette mesure soit appliquée dans l'enseignement libre (enseignement organisé par l'Église) et 1932 pour que le néerlandais soit imposé comme langue obligatoire à tous les niveaux.

1898 est une date importante puisque, après les élections de 1894, les premières au vote plural, le Parlement belge vote la loi d'égalité qui permet au néerlandais d'accéder au rang de langue nationale au même titre que le français. Il faut souligner que 60% des députés wallons votent en faveur de cette loi.

À la sortie du XIX^{ème} siècle, le néerlandais est parlé au Parlement, dans les conseils communaux et provinciaux ; l'enseignement primaire officiel se fait en néerlandais tandis que le secondaire est bilingue. Les nouveaux fonctionnaires doivent désormais faire preuve de leurs capacités en néerlandais de façon à ce que l'administration devienne petit à petit bilingue. Les traumatismes subis par les soldats flamands² (et wallons), souvent dirigés par des officiers francophones, sur le front de la guerre 14-18 et la politique menée pendant les années de guerre par l'occupant allemand visant à diviser la nation belge en discriminant Flamands et Wallons vont accélérer le processus de reconnaissance de la langue flamande et entamer celui de l'élimination du français de Flandre au lendemain de la première guerre mondiale.

Après la guerre, les réformes concernent l'usage des langues dans l'administration (lois de 1921 et 1932 qui promulguent l'unilinguisme dans les provinces et esquissent le tracé de la future frontière linguistique), l'enseignement (loi de 1932 qui oblige les écoles à adopter la langue de la province) et l'université (néerlandisation de l'université de Gand).

L'entre-deux-guerres est, comme partout en Europe, l'époque

de la radicalisation des courants politiques. On assiste ainsi au glissement d'une frange importante du mouvement nationaliste flamand vers les thèses du national-socialisme ; alors qu'en Wallonie, dès 1936, apparaît le nouveau parti Rex, conduit par Léon Degrelle, dont le discours prend des accents ouvertement mussoliniens.

L'ÉTAT FÉDÉRAL

La deuxième guerre mondiale divise davantage les deux communautés ; d'une part, en raison de la différence de traitement imposée par l'occupant allemand qui, faisant jouer la solidarité germanique, fait bénéficier les soldats flamands d'un traitement de faveur en libérant rapidement les captifs pour leur permettre de regagner leurs foyers, tandis que les francophones végètent dans des camps de prisonniers ; d'autre part, parce que l'attitude ambiguë à l'égard de l'invasisseur allemand du souverain de l'époque, Léopold III, divise davantage les deux camps, générant la crise dite de *la question royale* qui se termine en 1951 par l'abdication du roi.

Le fossé qui sépare les deux communautés ne cesse donc de se creuser et la seconde moitié du XX^{ème} siècle va traduire cette évolution en une série de réformes de l'État (en 1970, 1980, 1988-89, 1993 et 2001) visant à créer, puis approfondir l'autonomie des deux principales entités.

En 1993, la Belgique est désormais un État fédéral constitué de trois régions (flamande, wallonne et bruxelloise) et de trois communautés (flamande en Flandre et Bruxelles, française en Wallonie et Bruxelles, germanophone à l'est du pays) dotées de compétences propres et de pouvoirs exécutifs et législatifs autonomes et séparées par une frontière linguistique intangible. Seules la problématique de Bruxelles et l'ampleur de la dette nationale parviennent à maintenir debout le fragile édifice belge.

LA LITTÉRATURE BELGE

Si l'on s'intéresse précisément à la façon dont la littérature belge d'expression française a été abordée par l'école et plus généralement comment un des fondements de la culture belge a été et est divulgué aux citoyens belges, Jean-Louis Dufays distingue, dans un article³ qu'il consacre à la question, trois périodes.

La première concerne les années avant 1920. Les programmes des institutions officielles n'évoquent guère la littérature belge, tandis que les manuels scolaires intègrent entre 7% et 19% d'auteurs belges à l'ensemble des auteurs proposés. Dufays commente : « Si l'on tient compte du caractère récent et réduit de la production belge à cette époque, ces chiffres sont déjà le signe d'une volonté de promotion. Ils illustrent clairement le souci souvent exprimé au 19^{ème} siècle de doter le jeune État belge d'un patrimoine culturel spécifique, quitte à célébrer pour la cause des auteurs dont



Ponte romano, Pont-Saint-Martin

la production ne méritait sans doute pas cet excès d'honneur. »⁴

La seconde période se situe entre les années 1920 et 1960. Les programmes évoluent de façon significative, les auteurs belges contemporains y apparaissent subitement ainsi que la recommandation explicite de recourir à la lecture de textes d'auteurs belges. De manière générale, on observe durant ces années que les réseaux scolaires belges ont accordé une place croissante à l'enseignement de la littérature nationale, mais que cette attention demeure limitée par rapport à l'espace réservé aux auteurs français.

Les manuels connaissent la même évolution à une époque où, paradoxalement, l'État unitaire subit des évolutions institutionnelles et politiques qui l'affaiblissent.

Parallèlement à la diversification des corpus et à la priorité donnée aux besoins de l'élève, évolutions dues aux nouvelles conceptions de la pédagogie, la troisième période (après 1960) verra se traduire au niveau de l'école les inflexions institutionnelles et politiques qui se sont déroulées entre 1920 et 1960, puisque l'on assiste à la quasi disparition des lettres belges dans les programmes de l'enseignement libre subsidié dès 1961, le même phénomène se confirmant dans ceux de l'enseignement officiel.

Par ailleurs, une fois de plus, la consultation des manuels scolaires publiés à la même époque corrobore le phénomène observé pour les programmes.

LES LETTRES BELGES À L'HEURE ACTUELLE

Aujourd'hui, plus de dix ans après la rédaction de l'article de Dufays, la situation a encore évolué. Depuis les années quatre-vingts, les institutions culturelles communautaires sont

intervenues afin de redynamiser l'intérêt du public et de l'école à l'égard de la production littéraire belge.

Je veux parler de la création en 1983 de la collection *Espace-Nord* qui rend de nouveau accessible la majeure partie des principaux textes littéraires issus du corpus belge francophone ; cet effort s'inscrit d'ailleurs dans le cadre plus large d'une politique éditoriale volontaire, principalement soutenue par les pouvoirs publics, visant non seulement à faciliter l'accès aux textes, mais aussi à développer une littérature scientifique et critique sur ce corpus.

Au niveau des programmes, le texte *Compétences terminales et savoirs requis en français* a été conçu en 1999 et est d'application depuis 2001 ; il est élaboré selon les principes de la *pédagogie des compétences* ce qui est interprété de différentes manières par les principaux spécialistes de la question : les uns, tels A.-M. Beckers, M. Quaghebeur et G. Legros, n'y voient pas un support propice à l'introduction de nouvelles connaissances dans les programmes scolaires ; d'autres, tel J.-M. Rosier, y voient, au contraire, une opportunité pour privilégier les savoirs de proximité et les pratiques sociales de référence. Au cours de la même période sont parues, respectivement sous la direction de J.-M. Klinkenberg, de M. Joiret et M.-A. Bernard, et de M. Quaghebeur, de nouvelles anthologies consacrées exclusivement aux lettres belges : *Lanthologie* (collection Espace Nord), *Littérature belge de langue française* et *Lanthologie de la littérature française de Belgique*.

Comme on le voit, la problématique de la transmission et de l'enseignement des lettres belges connaît ces dernières années un renouveau qui tranche avec la politique menée tout au long du siècle précédent ; ce regain d'intérêt, soutenu par une volonté politique émanant des nouvelles entités nées des diverses réformes de l'État, et par un projet éditorial à la fois plus solide et plus abouti, n'est certainement pas étranger à l'évolution fédéraliste du pays.

Notes

¹ On distingue généralement la Région Flamande appelée communément *Flandre* (constituée des provinces de : Flandre Occidentale, Flandre Orientale, Anvers, Limbourg et Brabant flamand) des *Flandres* (appellation historique regroupant les deux provinces de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale et la Flandre française comprenant notamment Lille et Dunkerque).

² Il est important de se prémunir contre le stéréotype fallacieux, maintes fois servi par le courant nationaliste flamand, qui présente l'image de pauvres soldats allant se faire massacrer sur le front parce qu'ils ne comprenaient pas les ordres qui leur étaient donnés. Les cadres de l'armée belge de l'époque étaient très majoritairement francophones, il était inéluctable que les conscrits d'origine flamande subitement entrés dans les rangs suite aux tensions internationales soient dirigés en français, des problèmes d'intercompréhension se sont évidemment posés comme dans toutes les armées qui se battaient sur le front.

³ J.-L. Dufays, *La littérature belge de langue française dans les programmes et les manuels scolaires du XX^e siècle : enquête sur une présence-absence*, dans *Textyles*, n° 15, 1999, pp. 150-165.

⁴ *Ibid.*, p. 152.